



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-dix-huitième session**

Genève, 3-6 mai 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session****Additif****Annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au Règlement intérieur du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

**2. Activités des organes de la CEE qui sont d'un intérêt pour le Groupe de travail****a) Comité des transports intérieurs**

Le Groupe de travail est invité à prendre note des paragraphes pertinents du rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-quatrième session (22-25 février 2022) (ECE/TRANS/316).

**b) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**

Au cours du premier semestre de 2022, les activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) présentant un intérêt pour le WP.11 ont été les suivantes :

- Soixante-dixième session de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1), 16-18 mai 2022, Genève ;
- Soixante-neuvième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (GE.2), 15-17 juin 2022, Genève ;

Le dernier des outils conçus par la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour lutter contre la perte et le gaspillage de denrées alimentaires est disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/trade/wp7/food-loss-and-waste>.



On trouvera de plus amples informations sur ces activités et d'autres sur le site Web du WP.7, à l'adresse suivante : <https://unece.org/trade/working-party-agricultural-quality-standards-wp7>.

### **3. Activités d'autres organisations internationales qui s'occupent des problèmes intéressant le Groupe de travail**

#### **a) Institut international du froid (IIF)**

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la réunion de la Sous-Commission du transport réfrigéré de l'IIF, qui s'est tenue par vidéoconférence le 26 janvier 2022 (document informel INF.2).

#### **b) Transfrigoroute International**

Le représentant de Transfrigoroute International sera invité à présenter les activités récemment menées par son organisation.

#### **c) Organisations de normalisation**

Les délégations participant aux travaux des organisations de normalisation seront invitées à informer le Groupe de travail de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de normes concernant le transport avec régulation de température, ainsi que des incidences que ces travaux pourraient avoir sur l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP).

### **4. État et mise en œuvre de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP)**

#### **a) État de l'Accord**

Il y a eu deux nouvelles adhésions à l'ATP depuis la dernière session (Iran (République islamique d'), le 2 décembre 2021, et Arménie, le 25 janvier 2022). Les Parties contractantes sont aujourd'hui au nombre de 52.

#### **b) État des amendements**

Les propositions d'amendements à l'ATP adoptées par le Groupe de travail à ses soixante-quinzième et soixante-seizième sessions, tenues à Genève respectivement du 8 au 11 octobre 2019 et du 13 au 16 octobre 2020, sont réputées acceptées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 (notification dépositaire C.N.396.2021.TREATIES-XI.B.22) et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022.

#### **c) Stations d'essai officiellement désignées par l'autorité compétente des pays parties à l'ATP**

La liste actualisée des stations d'essai officiellement désignées peut être consultée à l'adresse suivante : <https://unece.org/atp-competent-authorities-and-testing-stations>.

#### **d) Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'article 6 de l'ATP**

Comme suite à la demande formulée par le Groupe de travail à sa soixante-treizième session, le secrétariat a envoyé une lettre à toutes les Parties contractantes pour leur demander de s'acquiescer de l'obligation qui leur est faite par l'article 6 de l'ATP de répondre au questionnaire qui leur est adressé chaque année et de mettre à jour les informations sur les coordonnées de leurs autorités compétentes et de leurs stations d'essai. Toutes les informations reçues par le secrétariat ont été intégrées à la liste des autorités compétentes et des stations d'essai officiellement désignées, qui peut être consultée à l'adresse suivante : <https://unece.org/atp-competent-authorities-and-testing-stations>.

e) **Échange de bonnes pratiques pour une meilleure application de l'ATP**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute proposition visant à améliorer l'application de l'ATP.

f) **Interprétation de l'ATP**

Le Groupe de travail est invité à débattre de l'interprétation de toute disposition de l'ATP considérée comme ambiguë ou floue.

## 5. Propositions d'amendements à l'ATP

a) **Propositions en suspens**

**Définition de l'autonomie d'un engin avec prise en compte des technologies à sources mixtes**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/1/Rev.2).

**Modification concernant l'application des contrôles à effectuer selon le paragraphe 4.3.4 de l'appendice 2 de l'annexe 1 de l'ATP en date du 6 juillet 2020**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/3/Rev.2).

**Introduction des certificats d'examen de type comme moyen d'établir le constat de conformité de la conception et des essais réalisés selon les protocoles de l'ATP**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/5).

**Modification concernant les modèles de procès-verbal qui définissent la détermination de la puissance frigorifique utile d'un groupe frigorifique découlant de la nécessité de prendre en compte l'impact sur les performances desdits groupes des versions logicielles des différents organes**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/6).

**Amendement au paragraphe 3.2.6 de l'appendice 2 de l'annexe 1 et au Manuel ATP**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2022/10).

b) **Nouvelles propositions**

**Ajout à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports de dispositions concernant les stations d'essais et les experts**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2022/1).

**Proposition d'amendements au paragraphe 7.3.7 de l'appendice 2 de l'annexe 1**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2022/2).

**Proposition d'amendements au paragraphe 7.3.7 de l'appendice 2 de l'annexe 1**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2022/3).

**Proposition d'amendements au paragraphe 7.3.7 de l'appendice 2 de l'annexe 1**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2022/5).

**Mesure de l'épaisseur des parois des caisses rapportées des engins de transport de denrées périssables**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2022/6).

**Proposition de liste des principaux composants**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de Transfrigoroute International (TI) (ECE/TRANS/WP.11/2022/7).

**Proposition concernant la déclaration de conformité (annexe 1, appendice 2, par. 7.3.6) et les dimensions des engins à températures et compartiments multiples**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de Transfrigoroute International (TI) (ECE/TRANS/WP.11/2022/8).

**Amendement à l'appendice 4 de l'annexe 1**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2022/9).

**Questions relatives aux trajets maritimes dans les articles 3 et 5 de l'accord ATP**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Président du WP.11 (ECE/TRANS/WP.11/2022/11).

## **6. Manuel ATP**

**Amendement au paragraphe 7.3.6 de l'appendice 2 de l'annexe 1 du Manuel ATP : traitement des cas d'application spécifiques à l'outil de dimensionnement des engins multitempératures**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/11).

**Amendements au paragraphe 6 c) iii) de l'appendice 1 de l'annexe 1 du Manuel ATP : règles à respecter pour le montage des groupes encastrés et/ou munis de déflecteurs et les groupes sous châssis ou pouvant être déportés**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/12/Rev.1).

**Amendements aux observations concernant le paragraphe 4 de l'appendice 1 de l'annexe 2 du Manuel ATP : position des sondes de mesure de température au cours des transports**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/13/Rev.1).

**Amendement au paragraphe 3.2.6 de l'appendice 2 de l'annexe 1 et au Manuel ATP**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2022/10).

La dernière version du Manuel ATP peut être consultée en anglais, en français et en russe sur le site Web de la Division des transports, à l'adresse suivante : <https://unece.org/atp-handbook>.

## **7. Rapports des groupes de travail informels**

Les rapports des groupes de travail informels qui seront reçus après la publication du présent ordre du jour annoté feront l'objet de documents informels.

## **8. Portée de l'ATP**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner tout fait nouveau relatif à la portée de l'ATP ayant une incidence sur ses travaux.

### **L'avenir de l'ATP**

Le plan par étapes concernant l'adhésion à l'ATP et l'application de celui-ci tel qu'établi par le projet Euromed de transports urbains, ferroviaires et routiers avec des contributions du secrétariat et des présidents du Groupe de travail a été publié et peut être consulté sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante : <https://unece.org/road-map-accession-and-implementation-atp>.

## **9. Étiquetage énergétique, fluides frigorigènes et agents d'expansion**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner tout fait nouveau dans le domaine de l'étiquetage énergétique, des fluides frigorigènes et des agents d'expansion ayant une incidence sur ses travaux.

## **10. Programme de travail**

### **Dates de la soixante-dix-neuvième session**

Les dates du 25 au 28 octobre 2022 (mardi à vendredi) ont été retenues pour la soixante-dix-neuvième session du WP.11.

### **Dates de la quatre-vingtième session**

Les dates du 24 au 27 octobre 2023 (mardi à vendredi) ont été retenues pour la quatre-vingtième session du WP.11.

## **11. Questions diverses**

### **Comparaison entre le Règlement intérieur du Comité des transports intérieurs et celui du Groupe de travail du transport des denrées périssables**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner le document établi par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.11/2022/4).

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner toute autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **12. Adoption du rapport**

Le Groupe de travail devrait adopter le rapport de sa soixante-dix-huitième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.